

Profitez dès maintenant d'un remboursement de CHF 100¹ du 15/04 au 31/05/2024

- Pour l'achat d'un aspirateur sans fil ou d'un purificateur d'air Dyson parmi une sélection

Achetez un aspirateur sans fil ou un purificateur Dyson parmi une sélection et concernés par la campagne, et profitez d'un remboursement de CHF 100.

¹Période de participation: date d'achat entre le 15/04 et le 31/05/2024.

Produits concernés:

Dans la catégorie aspirateur sans fil Dyson:

Dyson 360 Vis Nav™, tous les modèles Dyson Gen5detect™ Absolute, Dyson V15s Detect Submarine™, tous les modèles Dyson V15™, tous les modèles Dyson V12™

Dans la catégorie purificateur d'air Dyson:

Tous les modèles de purificateurs d'air Dyson Formaldehyde: Cool, Hot+Cool, Humidify+Cool, Big+Quiet (TP09, HP09, PH04, BP03 et BP06)

Uniquement pour les produits achetés en Suisse auprès des vendeurs participants et sur leurs boutiques en ligne respectives (voir liste des commerçants).

Opération réservée aux particuliers. Pour obtenir de plus amples informations, rendez-vous sur www.dysoncashback.ch. Vous avez 30 jours complets après la date d'achat pour enregistrer votre produit afin qu'il vous soit remboursé.

Conditions générales de vente CGV

Conditions de participation

L'organisateur de l'opération de remboursement Dyson (« l'opération ») est Dyson SA («Dyson») dont le siège social est à CH-Zurich, Kalandersplatz 5.

Surtout, n'envoyez pas de formulaire de demande à cette adresse, car cette demande ne pourra pas être renvoyée à l'agence qui traite ces demandes. Pour formuler votre demande, veuillez vous rendre sur le site Internet (www.dysoncashback.ch).

Cette opération commerciale ne concerne que les produits livrés et commercialisés par Dyson en Suisse.

Participation à l'opération

Si, entre le 15/04 et le 31/05/2024 compris, vous achetez l'un des produits suivants auprès d'un vendeur Dyson participant, ou de sa/ses boutique(s) en ligne, vous êtes en droit de formuler une demande de remboursement du prix d'achat de ce produit dans les 30 jours suivant la date de cet achat.

Produits:

Dyson 360 Vis Nav™, tous les modèles Dyson Gen5detect™ Absolute, Dyson V15s Detect Submarine™, tous les modèles Dyson V15™, tous les modèles Dyson V12™

Tous les modèles de purificateurs d'air Dyson Formaldehyde: Cool, Hot+Cool, Humidify+Cool, Big+Quiet (TP09, HP09, PH04, BP03 et BP06)

Veillez remplir votre demande en ligne via le lien suivant: www.dysoncashback.ch.

Pour pouvoir recevoir ce remboursement, vous devez réunir les conditions suivantes:

Si vous avez acheté votre appareil sur Dyson.ch:

- a) Si vous faites un achat sur Dyson.ch, votre appareil est automatiquement enregistré. Cependant, lorsque vous formulez votre demande de remboursement, veuillez cocher la case correspondant à la procédure d'enregistrement du produit assuré par notre service client - cet enregistrement n'a pas lieu deux fois.
- b) Vous devez déposer une copie de votre preuve d'achat sous forme électronique sur www.dysoncashback.ch.

Si vous avez acheté votre appareil auprès d'un revendeur officiel:

- a) Vous devez accepter que l'appareil Dyson participant que vous avez acheté soit enregistré par notre service client via le numéro de série indiqué. Pour cela, lorsque vous formulez votre demande, veuillez cocher la case correspondant à la procédure d'enregistrement du produit.
- b) Vous devez déposer une copie de votre preuve d'achat sous forme électronique sur www.dysoncashback.ch.

La date-limite de réception de l'ensemble des demandes de remboursement envoyées dans le cadre de cette opération de remboursement est 30 jours après la date d'achat, minuit. Passée cette date, aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée.

Sous réserve de la disponibilité des produits Dyson.

Le remboursement n'est possible que pour les produits Dyson qui ont été livrés et distribués par Dyson en Suisse aux vendeurs participants. Avant de procéder à un achat, nous vous recommandons de demander à votre vendeur si cet achat vous donne droit à une demande de remboursement. Pour connaître la liste des vendeurs participants, vous pouvez également faire une recherche sur la plateforme de remboursement Dyson. La société Dyson ne saurait être tenue pour responsable du fait que le nom d'un vendeur figure de manière erronée dans cette liste, et seule Dyson est habilitée à décider si un vendeur donné est autorisé à participer à l'opération. Dans un souci de clarté uniquement, on déclare que Dyson n'accepte aucune demande concernant les produits ayant été achetés auprès de tiers (des vendeurs ne faisant pas partie du réseau de distribution exclusif de Dyson).

Pour connaître la liste des revendeurs Dyson autorisés, rendez-vous ici:

dyson.ch
Fust
Media Markt
FNAC
Manor
Interdiscount
Microspot
Globus
Nettoshop
Brack
Galaxus
Digitec

Il ne sera pas possible de formuler une demande de remboursement concernant un produit si jamais le client retourne ce produit au vendeur et qu'il se voit intégralement rembourser le montant correspondant par le vendeur, et ce, dans les 30 jours suivants la date d'achat.

Seuls seront acceptés les formulaires de demande comportant un numéro de série valable, un enregistrement du produit accepté par le service client Dyson, et une copie imprimée de la preuve originale d'achat portant le nom du vendeur, le nom du produit et la date d'achat du produit.

Si jamais la date de commande mentionnée sur la preuve d'achat indiquait une autre date que celle de l'édition de cette preuve d'achat (date de facturation), la date d'achat est calculée exclusivement à l'aide de la date de commande. Veuillez noter qu'une confirmation de commande ne saurait remplacer une facture en bonne et due forme. Les confirmations de commande en ligne ainsi que les preuves d'achats manuscrites ne sont pas acceptées. En cas de demande incomplète, la participante/le participant sera informé(e) de la situation par mail, et un délai de 14 (quatorze) jours lui sera accordé afin qu'elle/il puisse résoudre les problèmes et répondre aux questions correspondants, et qu'elle/il puisse envoyer les documents valides et corrects afin de compléter son dossier.

Cette opération est une opération commerciale destinée aux consommateurs, et seul le consommateur ayant acheté à l'origine le produit concerné est autorisé à y participer. Les entreprises, organisations et institutions, ainsi que les partenaires commerciaux, ne sont pas autorisés à formuler de demande de remboursement dans le cadre de cette opération.

Chaque demande ne pourra concerner qu'un seul produit. Chaque client ne pourra formuler qu'une seule demande maximum. Le produit ne doit être acheté que pour être utilisé dans un cadre privé.

Une fois les critères réunis, le bureau procèdera à votre remboursement sous 30 jours. Si jamais ce délai ne pouvait pas être respecté, le remboursement aura lieu dans les plus brefs délais.

Le remboursement prendra la forme d'un virement bancaire direct, à condition que ce soient des coordonnées bancaires valides qui aient été indiquées, et que la preuve d'achat soit valable et lisible. Le remboursement s'effectuera en CHF. Les remboursements ne seront effectués que sur des comptes bancaires domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein.

Nous nous réservons le droit de refuser un remboursement si jamais nous venions à suspecter qu'il s'agit d'une demande erronée ou frauduleuse, ou si jamais la demande correspondante ne respectait pas les présentes conditions générales de vente.

Sous réserve de la disponibilité des offres de remboursement.

Le remboursement ne pourra pas prendre la forme d'un bon d'achat, ni d'un paiement en espèces.

Si vous avez des questions en lien avec votre demande, n'hésitez pas à nous contacter au moyen des coordonnées indiquées sur le site Internet www.dysoncashback.ch.

L'ensemble des données mentionnées sur le formulaire font partie intégrante des présentes conditions de participation. Le fait de formuler une demande de remboursement équivaut à l'acceptation des présentes conditions de participation ainsi que celles de la politique de protection des données de Dyson, que l'on peut consulter dans la *global privacy policy* (politique internationale de protection de la confidentialité) de Dyson.

Les données à caractère personnel vous concernant et que vous mettez à notre disposition sont traitées par Dyson SA et par son prestataire externe à des fins exclusivement administratives dans le cadre de cette opération commerciale, et également pour procéder à l'enregistrement du produit par le service client de Dyson, puis, elles seront supprimées par le prestataire.

Pour obtenir des réponses au sujet de l'utilisation que nous faisons de vos données à caractères personnel, veuillez consulter notre *global privacy policy*.

Cette opération est régie par le droit suisse, et l'ensemble des parties déclarent accepter que les tribunaux suisses constituent la juridiction exclusivement compétente. En cas de doute, c'est la version en langue allemande qui sert de référence.

Dyson se réserve le droit d'engager des procédures pénales en cas d'utilisation frauduleuse. Dyson décline toute responsabilité en cas de documents incomplets ou perdus.

En participant à l'opération, l'acheteur confirme qu'il remplit les conditions susmentionnées.

Les distributeurs et les revendeurs ainsi que leurs employé·e·s et leur entourage et les employé·e·s de Dyson et leur entourage ne sont pas autorisé·e·s à participer. Les détaillants et les intermédiaires ne sont pas non plus autorisés à participer au nom de leurs clients.